

2024.12.005

01210 Code INSEE	COMMUNE DE LELEX - BUDGET COMMUNAL commune	DM 2024
---------------------	---	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU conseil municipal

REÇU LE
16 DEC. 2024
A LA SOUS-PREFECTURE
DE GEX (AIN)

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	6
Nombre de suffrages exprimés	8
VOTES : Contre	0
Pour	8
Date de convocation :	26/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Roger GROSSIORD, maire.

Objet : Ajustement crédits budgétaires - Section de fonctionnement. Présents Grosгурin Laurence Lévrier Patrick Mermet Jacques Tremblay Sacha Grosгурin Jean-Pierre - Excusés : Delphine Gabriel-Robez - Gilles Péronnet - secrétaire de séance : Laurence Grosгурin.
Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. La présente décision modificative au budget de l'exercice 2024 propose d'opérer les virements de crédits ci-dessous. Le conseil municipal, par huit voix pour, ADOPTE la décision n° 4.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60621 : Combustibles		2 600.00 €
D 60622 : Carburants	2 000.00 €	
D 60632 : Fournitures de petit équipement	2 000.00 €	
D 611 : Contrats de prestations de services	15 000.00 €	
D 613 : Locations	5 000.00 €	
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains		1 600.00 €
D 615232 : Entretien et réparations sur réseaux		2 700.00 €
D 61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers		1 700.00 €
D 6156 : Maintenance		10 000.00 €
D 6161 : Primes d'assurances multirisques	5 000.00 €	
D 6168 : Autres primes d'assurance		5 200.00 €
D 623 : Publicité, publications, relations publiques		5 000.00 €
D 6284 : Redevance pour services rendus		200.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	29 000.00 €	29 000.00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par Roger GROSSIORD, maire, compte tenu de la transmission en sous- préfecture, le et de la publication le .

A LELEX, le 03/12/2024.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le maire

